BERNIERES
OPTIQUE NOUVELLE

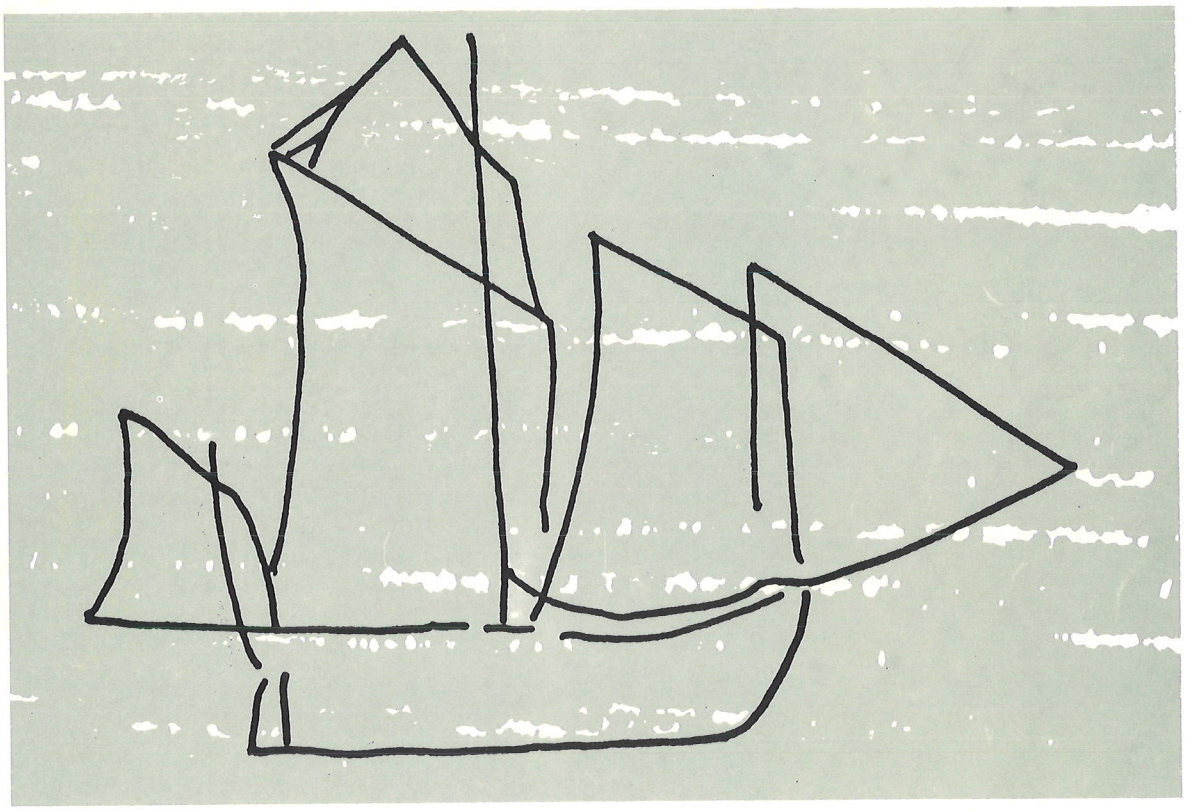

NUMÉRO
4

SOMMAIRE

- Editorial..... P. 1
- Les travaux du Platon..... P. 2
- Un autre style de randonnée..... P. 3
- Le Plan d'Occupation des Sols..... P. 4
- Le P.O.S. de Bernières..... P. 6
- Bernières haut la main..... P. 10
- Une association..... P. 11
- Jumelage Bernières-Eisingen..... P. 13
- Ça c'est passé un beau dimanche... Un beau dimanche au bord de l'eau... P. 14
- La grande braderie..... P. 15
- Pour sept millions de francs..... P. 16
- Camping... Suite..... P. 22

□ □ □

Ce bulletin est celui de l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE.

Association régie par la loi de 1901.

Siège social : 284 rue du Général Leclerc, 14.990 Bernières-sur-mer.

Composition du Bureau :
- Président : René TENET
- Vice-président : Jean CUISENIER
- Secrétaire : Patrick de PERTHUIS
- Trésorier : Emmanuel OLIVIER-MARTIN

EDITO : DEUX ANS DEJA !

Deux ans que notre association a été créée. Permettez-moi, chers lecteurs, de faire le bilan de notre action.

Nous avions annoncé, lors de l'assemblée constitutive, que nous produirions un dossier sur la pollution des eaux de baignade. Ce dossier a été construit à partir de documents officiels, il voulait tout simplement informer :

a) des constatations sur l'état de la qualité des eaux à Bernières au moment où les média s'étaient précipités et avaient "grossi" l'événement.

b) des études menées à la demande du Syndicat Intercommunal présidé par M. LETELLIER, Conseiller Général, Maire de Saint-Aubin-sur-Mer.

Sachez que ces études vont probablement aboutir à la construction d'une station d'épuration dont la réalisation n'est plus très éloignée.

Nous avons, par ailleurs, manifesté nos opinions quant à certaines décisions prises par le Conseil Municipal et touchant à la vie de tous les jours des Berniérais et il est évident que nous continuerons, tant il y a déficit d'informations de la part de nos élus.

Autre action de notre part, le mémoire remis à M. le Commissaire enquêteur à propos de la révision du Plan d'Occupation des Sols. Là, notre jugement, mis à part une ou deux remarques, est globalement positif. Nous vous en reparlerons plus loin dans ces colonnes et développerons ce sujet important ultérieurement.

J'en terminerai avec d'autres actions :

- Les graffiti : sans faire de bruit, nous avons relevé des empreintes et procédé à des moulages... exposition prochainement.
- randonnées pédestres : nous en avons organisée une l'été dernier et nous en projetons d'autres. Nous avons notre réflexion sur des randonnées à thème et nous voulons baliser leurs itinéraires. Un premier topo-guide est achevé et est mis à la disposition des Berniérais et des estivants au Syndicat d'Initiative.
- nous diffusons deux séries de reproductions de cartes postales anciennes de Bernières que vous pourrez utiliser pour mieux faire connaître notre village. Ces cartes étaient réservées à nos adhérents par priorité mais, si l'idée vous séduit, vous pouvez les trouver au Syndicat d'Initiative.
- la réalisation de la plaquette sur l'église, un certain blocage se produit côté mairie, les conseillers n'étant pas informés de ce projet.

Reste à vous parler de la vie associative, élément prépondérant. Bernières compte de nombreuses associations, nous avons commencé à en présenter plusieurs, nous continuerons et nous avons participé activement au Forum des Associations du 14 Février 1993.

Pardonnez la longueur inhabituelle de cet éditorial, mais il est important que vous soyez au courant de nos activités et nous remercions tous ceux qui les soutiennent ou, mieux encore, qui y participent.

René TENET.

DERNIERE MINUTE : Après neuf mois de silence, Monsieur le Maire a enfin bien voulu soumettre notre idée d'une plaquette sur l'église au Conseil Municipal. Le Conseil par son vote a décidé de nous donner son agrément. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier qui ne semble cependant pas réglé, le dernier courrier du Maire à ce sujet semblant vouloir faire traîner les choses.

R.T.

LES TRAVAUX DU PLATON (Suite).

Dans notre dernier bulletin nous vous avions fait part de nos craintes au sujet de la très mauvaise réalisation des travaux de busage du ruisseau. L'entreprise choisie par certains élus (on se demande quels critères avaient été retenus lors de la sélection !) n'a pas respecté, loin s'en faut, les régles de l'art.

Monsieur MAUDELONDE nous avait, à l'époque, demandé une note technique que nous lui avions bien volontiers remise puisque l'intérêt de la commune était en jeu.

Monsieur MAUDELONDE, à sa réception, nous a fait parvenir, en date du 24/08/92, une réponse dont nous vous donnons la reproduction :

Cher Monsieur

J'ai bien reçu votre note sur les travaux de busage très intéressante et je vous en remercie.

J'ai demandé qu'un Géomètre effectue le relevé des pentes et qu'une entreprise procède à la vérification des installations.

Vos observations me seront précieuses pour orienter les recherches et je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de ces expertises.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments

Maudelonde

Nous avons été sensible à la courtoisie de cette lettre. Mais depuis... plus rien !

Où en est-on ?

Est-il vrai que ces travaux ont été intégralement payés malgré les malfaçons, privant ainsi la commune de certains recours ?

Quel idée se fait dans cette affaire la Direction Départementale de l'Equipement de son rôle de conseil et de vérificateur ?

Nous aimerions, comme tous les Berniérais connaître les conclusions de l'expertise qui nous était annoncée et, surtout, les décisions prises à ce propos par le Conseil Municipal. R.T.

UN AUTRE STYLE DE RANDONNEE.

A PROPOS D'UNE AGREABLE ET ENRICHISSANTE RANDONNEE.

Le 25 Juillet dernier eut lieu notre première randonnée pédestre. Nous voulions joindre à l'agrément de la marche, la découverte et l'étude d'un certain nombre de sites historiques.

Un groupe constitué de vingt personnes est parti du Syndicat d'Initiative vers les dix heures. La rue Montauban, cette vieille rue Berniéraise riche en souvenirs et anecdotes culturels, témoigne d'un passé historique fort riche. Les commentaires très éclairés de M. CUISENIER nous ont expliqué son passé et son architecture.

Nous avons traversé :
- le bois des Rües avec sa tranchée romaine, son ancien camp romain d'où l'on peut découvrir tous les villages avoisinants ;
- le bois des Tombettes et ses casemates, entrepôts de munitions datant de la dernière guerre ;
- le premier camp d'aviation implanté au carrefour de Bény où nous avons pu observer une stèle à la mémoire des héroïques aviateurs alliés.

Voici maintenant Bény-sur-Mer avec ses jolies maisons qui datent du 17, 18 et 19°siècle. Là, nous avons fait la connaissance d'une dame charmante qui nous a fait visiter la cour de son manoir dans lequel une vieille boulangerie avait été reconstituée comme il y a une centaine d'années, puis nous avons vu un petit oratoire (chapelle où le prêtre se déplaçait pour dire la messe aux nobles du château).

Après cette visite inattendue nous sommes partis vers THAON à travers les bois de FONTAINE-HENRY et ses vieilles champignonnières qui, durant le dernier conflit, ont abrité beaucoup de personnes des villages voisins venues se protéger des bombardements. Ensuite direction l'église de THAON. En cheminant nous avons pu observer un groupe de quatre hérons, chose rarissime dans notre région.

A l'église de THAON nous attendait un bon verre de cidre bien rafraîchissant après cette douzaine de kilomètres, là encore M. CUISENIER nous a longuement parlé de ce superbe monument. Sur le pourtour nous avons pu remarquer des têtes (marques représentant les hommes qui ont construit cette église). Au Moyen-Age, cette église a servi de léproserie.
C'était l'heure du pique-nique chaleureux et convivial.

Direction FONTAINE-HENRY et son superbe château, ses petites rues et maisons bien cachées derrière de hauts murs à l'abri des regards indiscrets. Promenade sur les bords de la Mue, malheureusement à sec, jusqu'à REVIERS où pour terminer cette ballade nous avons visité l'exposition des métiers d'art au château où des artisans exerçant leurs talents nous ont donné des indications sur les techniques de la tapisserie et de sa restauration. Nous avons pu admirer des tapisseries datant des XII° et XIII° siècle jusqu'à nos jours. Des oeuvres modernes de VASARELLY étaient aussi exposées.

La visite terminée, nous sommes rentrés à Bernières où nous attendait un dernier verre de l'amitié. Pour une première, nous pensons que ce fut une parfaite réussite et déjà une autre est en projet.

A bientôt, randonneurs présents et futurs ! Beaucoup de personnes se sont manifestées pour faire un bout de chemin avec nous.

P. de PERTHUIS.

A la suite de cette randonnée, notre association a fait éditer un topo-guide décrivant les endroits traversés et le chemin à suivre.
Ce document est à la disposition des randonneurs au Syndicat d'Initiative.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Il est parfois difficile de définir un document officiel qui régit l'urbanisme et l'environnement de toute une commune. Aussi nous avons décidé de faire appel à un professionnel de l'urbanisme, Monsieur POSMYOUK, que nous tenons tout particulièrement à remercier pour le temps qu'il a passé pour nous fournir ce travail de présentation et de définition d'un Plan d'Occupation des Sols.

☆ ☆

Le plan d'occupation des sols est le **document d'urbanisme** de la commune. Il se compose de documents graphiques (le zonage) et de documents écrits (le rapport de présentation, le règlement et les annexes techniques).

La constitution d'un dossier de plan d'occupation des sols a pour objet de :
- **Planifier l'évolution socio-économique de la commune ;**
- **Organiser spatialement le territoire communal.**

Compte tenu de l'évolution, le plan d'occupation des sols peut être révisé. **La révision du P.O.S.** est l'occasion pour les élus de faire des choix et d'arrêter des décisions importantes pour le devenir de la commune.

◁ ▷

C1) LE ZONAGE

Il existe réglementairement deux grands types de zones :

I. LES ZONES URBAINES (UA, UB, UC, ...) : elles sont desservies par les réseaux publics ou en voie de l'être ; la commune a une obligation de desserte des terrains.

Par convention, leur appellation dépend de la densité (décroissante) et des formes de l'urbanisation admises. Dans le département du Calvados, la Zone UE concerne les secteurs d'activités.

II. LES ZONES NATURELLES : elles ne sont pas desservies par des équipements publics. Le code de l'urbanisme les classe en fonction de leur affectation :

- **LES ZONES D'URBANISATION FUTURE : NA** : elles doivent permettre une croissance cohérente de la commune sous forme d'opérations globales destinées à être urbanisées dans l'avenir. Dans l'immédiat, elles sont protégées de toute implantation susceptible de compromettre leur urbanisation future.

- **LES ZONES 1NA** : elles permettent une urbanisation par anticipation, exclusivement sous forme d'opérations groupées et sous réserve de ne pas compromettre l'aménagement d'ensemble de la zone.

- **LA ZONE NATURELLE ORDINAIRE : NB** : elle est desservie par les réseaux que la commune n'envisage toutefois pas de renforcer. Des constructions existent déjà, il est donc possible d'en autoriser quelques autres mais la faiblesse des réseaux ne permet pas la création de lotissements. La commune n'y prend aucun engagement formel de renforcer les réseaux ou de desservir tous les terrains.

- LA ZONE DE PROTECTION DES RICHESSES ECONOMIQUES : NC : elle concerne les secteurs naturels qui sont le support d'activités économiques (agriculture, sylviculture,carrières...) que l'on souhaite protéger. Dans le cas présent, cette zone regroupe l'ensemble des terrains réservés essentiellement à l'activité agricole. Seules les constructions nécessaires à cette activité sont autorisées (bâtiments d'exploitation).

- LA ZONE DE PROTECTION DES RISQUES NATURELS ET DE LA QUALITE DES SITES ET DES PAYSAGES : ND : utilisée principalement pour la protection des paysages, elle doit l'être également dans le cas de terrains inondables, instables ou présentant des risques pour les constructions ou leurs habitants.

La rigueur de la protection dépend de la nature des risques encourus ou de la valeur du site protégé. Elle peut être extrême : l'interdiction de toute construction nouvelle.

◁ ▷

C2) LE RAPPORT DE PRESENTATION

A partir de l'**analyse de la situation existante,** il expose les perspectives d'évolution démographique, économique, et sociale ainsi que celles relatives à l'habitat, aux activités économiques et aux équipements publics.

Il analyse l'**état initial de l'environnement**, les incidences éventuelles du Plan d'Occupation des Sols sur son évolution et les mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur.

Il détermine **le parti d'aménagement** de la commune : les zones urbanisables, les zones de protection de l'environnement, les réserves foncières pour la réalisation d'équipements publics par exemple, etc...

◁ ▷

C3) LE REGLEMENT

Il fixe le droit applicable à chacune des zones. Pour chaque zone correspond une réglementation en quinze articles, répartie en trois sections :

- nature de l'occupation des sols ;
- conditions de l'occupation des sols ;
- possibilités maximales d'occupation des sols.

Monsieur POSMYOUK
DESS d'Urbanisme

☆ ☆ ☆

Après cette présentation du P.O.S. et du contenu de ce document, nous faisons paraître dans l'article qui suit, le premier volet d'une série qui veut vous présenter non seulement une étude critique du contenu du nouveau P.O.S. de la commune, mais aussi les propositions que nous avions pu faire et le pourquoi de celles-ci.

☆ ☆ ☆

LE P.O.S. DE BERNIERES

Les habitants de Bernières ont été avertis par les comptes-rendus de délibérations du Conseil Municipal et par une enquête publique (juillet-août 1992) que le Plan d'Occupation des Sols régissant la Commune allait être révisé, et que le projet pouvait être consulté en mairie. Notre Association, qui veille sur la qualité de vie à Bernières, défend son environnement et travaille à son développement économique et culturel, a donc pris connaissance en temps voulu de ce projet. René TENET et Jean CUISENIER ont étudié les documents présentés, et rassemblé leurs observations par écrit, comme cela est recommandé. Ces observations sont contenues dans un texte technique qui commence par cette introduction :

> ***"L'association remarque avec intérêt que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols défini par la Municipalité précédente a été repris pour l'essentiel. Elle note en particulier que le dossier de création de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain (Z.P.P.A.U.), voté dès 1989, mais suspendu depuis lors, a enfin été définitivement approuvé par le préfet en avril 1992, et que cette zone est intégrée harmonieusement au Plan. Elle se félicite de voir ainsi exprimée par les textes une certaine continuité de la politique municipale en matière de prévention du patrimoine architectural urbain."***

La note passe ensuite à l'analyse du Plan, et formule tout un ensemble d'observations. Puis elle conclue :

> ***"En conclusion l'association porte une appréciation globalement positive sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols.***
> ***Elle demande aux autorités compétentes de bien vouloir prendre en compte ses observations pour la rédaction du document final.***
> ***Elle ne manquera pas d'exercer sa vigilance sur le Plan d'Occupation des Sols révisé et continuera à faire valoir ses observations auprès des différentes instances en vue de modifications à apporter le cas échéant au P.O.S. révisé."***

□ □ □

Le Plan d'Occupation des Sols définitif est désormais en vigueur. L'Association regrette qu'il n'ait été tenu aucun compte de ses observations, bien qu'elle ait approuvé le plan dans ses grandes lignes. Elle continue cependant à considérer ce plan de manière positive. Elle invite les habitants de Bernières à bien le connaître, à le respecter et à défendre activement l'environnement naturel et la qualité des constructions qui forment leur cadre de vie. Elle les alerte sur certains objectifs affichés par la Municipalité actuelle et sur certaines dispositions qui, à peine énoncées ont été violées : par exemple l'autorisation donnée d'édifier un toboggan aquatique de façon permanente sur une zone naturelle protégée.

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un Plan d'Occupation des Sols ? Il faut le rappeler : c'est un plan, c'est à dire un projet comportant des objectifs, des choix d'aménagement et des dispositions précises pour atteindre ces buts. Tous les habitants sont donc concernés, collectivement ou individuellement, par ces buts, ces choix et ses moyens, puisque le plan fixe les règles selon lesquelles leur cadre de vie va évoluer lors des prochaines années. Beaucoup d'habitants sont ou seront très directement concernés s'ils ont à construire, restaurer ou transformer leur maison, car ils auront à obtenir un "certificat d'urbanisme" pour leur terrain, un "permis de démolir" et éventuellement un "permis de construire" pour la maison, le garage, la véranda ou l'atelier qu'ils envisagent de bâtir. Le Plan d'Occupation des Sols comporte donc des cartes fixant les limites des zones où sont autorisées, ou au contraire interdites certaines activités, comme l'agriculture, les commerces ou les loisirs, et celles où il est permis de bâtir, à condition de respecter les règles fixées. Le Maire a qualité pour délivrer les permis de construire dans les conditions édictés par le P.O.S., sauf dans les zones de protection spéciale autour des monuments historiques où il a obligation de suivre les instructions de l'Architecte des Bâtiments de France, fonctionnaire de l'Etat dont les bureaux sont à la Préfecture.

□

Maintenant que nous savons ce qu'est un P.O.S., nous pouvons étudier ce que contient celui de Bernières. La question est si importante et le sujet si touffu que pour sa compréhension, il nous faudra plusieurs articles du bulletin.

Comme tous les P.O.S., celui de Bernières commence par une analyse de la Commune.

ANALYSE DE LA COMMUNE.

- 1) LA POPULATION ET SES ACTIVITES : le P.O.S. rappelle quelle a été l'évolution récente de la population de Bernières. Retenons quelques chiffres :

◁ en 1975 on dénombrait : 1.052 habitants en résidence principale.
◁ en 1982 on dénombrait : 1.537 habitants en résidence principale.
◁ en 1990 on dénombrait : 1.562 habitants en résidence principale.

Le plan se borne à enregistrer la forte augmentation de la population entre 1975 et 1982, et sa stagnation relative de 1982 à 1990, sans donner d'autres explications que la nouvelle fonction de Bernières comme commune de résidence pour des personnes travaillant à Caen.

"Or il faut savoir que cette nouvelle fonction de résidence n'a pas été remplie par hasard. Toutes les communes voisines ont connu cette évolution, toutes l'ont plus ou moins bien maîtrisée. A Bernières, la municipalité précédente a voulu éviter que cette pression inéluctable s'exerce dans l'anarchie. Elle a créé dans ce but le lotissement du "Grand Parc". Les lotissements ultérieurs, tels que celui de "la Croisette", celui du "Clos de la mer" et celui de "la Voile de Nacre" ont amené une population d'habitants en résidence secondaire plutôt qu'en principale. L'augmentation du nombre de résidences secondaires a été ainsi maîtrisée par ce moyen au profit du cadre de vie."

Le Plan poursuit son analyse en notant que la population de Bernières a sensiblement vieilli de 1975 à 1990, comme le montre le tableau suivant :

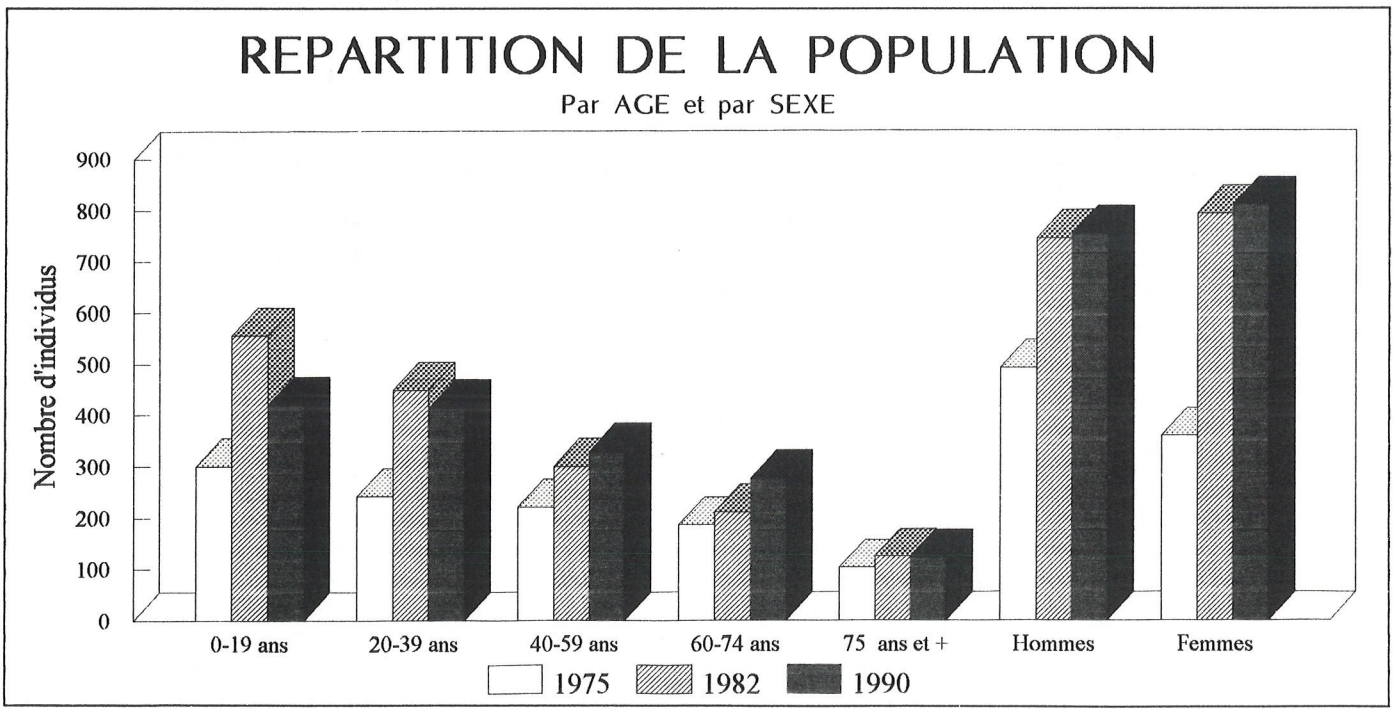

La tranche d'âge de : 0 à 19 ans a fortement diminué : de 24%
La tranche d'âge de : 20 à 39 ans a diminué : de 7,8%
Les habitants dont l'âge est compris entre 60 et 74 ans sont au contraire passés de 211 à 277, soit une augmentation de 31%.

Il faut savoir que ces évolutions n'ont rien de particulier à Bernières. Mais le plan ne donne aucune indication sur leurs raisons et leurs mécanismes. Or ces raisons sont connues. La vague de nouveaux habitants venus s'installer à Bernières entre 1975 et 1982 était composée principalement de ménages avec de jeunes enfants, correspondant à une étape bien précise de leur vie familiale. Les enfants grandissant, les besoins des familles changent. Les études ne peuvent plus se faire sur place, les ressources de la commune en activités de loisirs deviennent insuffisantes. Les familles venues d'ailleurs cherchent alors à gagner ou à regagner le centre ville, Caen, Hérouville. Et les ménages qui quittent Bernières pour ces raisons ne sont pas remplacés par des ménages plus jeunes avec de jeunes enfants comme étaient ceux de la première vague, mais par des ménages de pré-retraités ou de retraités. La composition en âge de la population change, avec toutes ses conséquences, notamment pour la fréquentation des écoles, pour l'occupation des temps de loisirs, ainsi que pour la satisfaction des besoins des personnes âgées.

Le plan poursuit son analyse par une étude du domaine bâti, qui fait apparaître une croissance sensible du nombre de logements de 1968 à 1990.

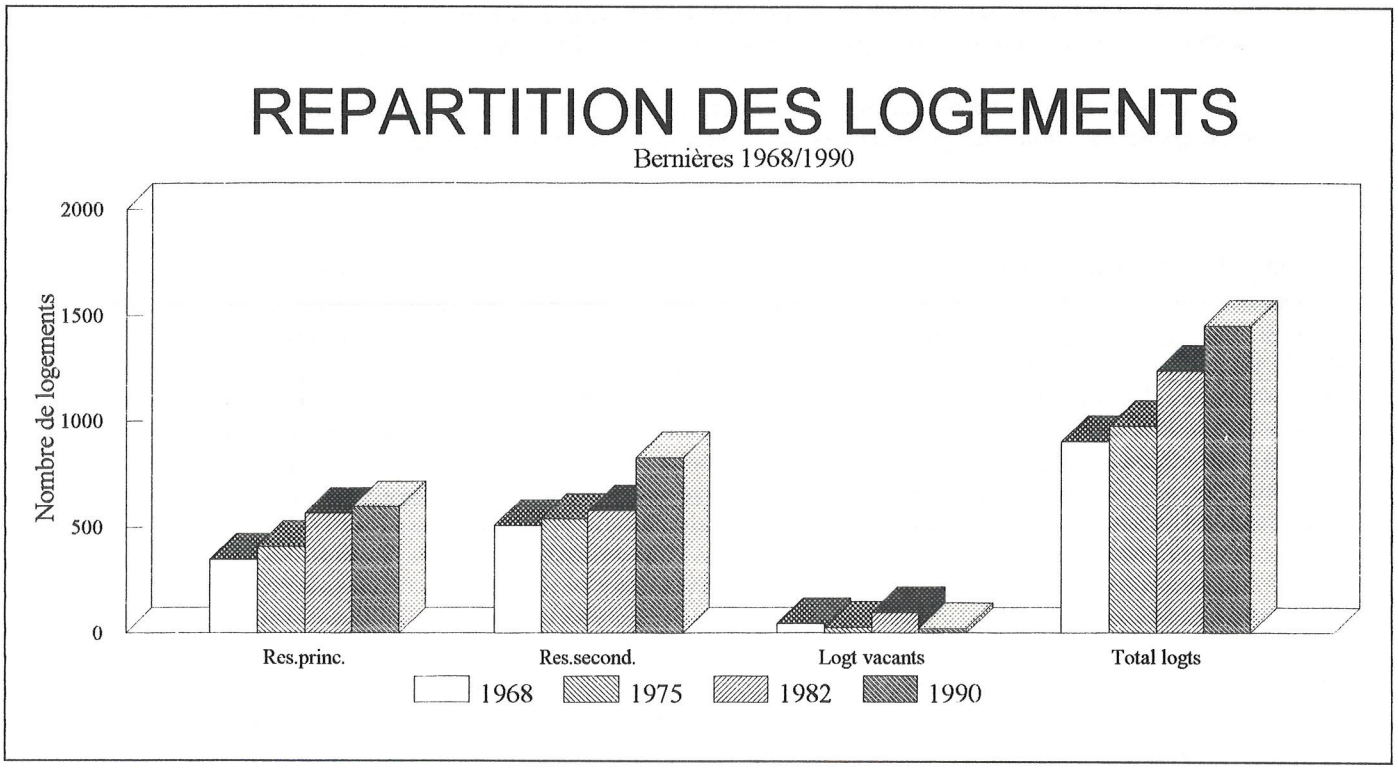

Passant à l'examen des activités économiques, le Plan note la régression du nombre des agriculteurs : de 14 exploitations en 1979, leur nombre est passé à 9 en 1990, pour une superficie cultivée de 550 hectares.

Le Plan :

- déplore la faiblesse des activités commerciales mais signale leur renouvellement par la création d'un complexe groupant supermarché, coiffeur, décorateur.
- note la bonne représentation de l'artisanat. Et il enregistre la faiblesse des équipements touristiques qui se réduisent à :
  - un centre d'accueil hôtelier pour jeunes et pour stagiaires sur la place de l'église (64 lits).
  - un camping quatre étoiles de 200 places et 60 emplacements de mobil-homes.
  - une colonie de vacances de 80 lits.
- et déplore l'absence d'hôtels pour une "station maritime" comme est Bernières.

On ne peut que souscrire à cette description. Mais il manque à ces constats une analyse des raisons par lesquelles on en est venu là, par comparaison avec l'évolution connue par Courseulles et Saint-Aubin, par exemple.

Or ces raisons sont claires. Les anciennes municipalités de Bernières, dès les années 1920-1940, ont délibérément choisi de limiter au maximum le développement du tourisme, afin de préserver les activités agricoles et maritimes traditionnelles, ainsi que le cadre de vie. L'objectif de défense de l'agriculture, de la pêche et des artisanats qui leur sont liés est certes louable. Mais les conseils municipaux d'alors n'ont pas perçu les conséquences que ces choix auraient dans le temps, alors même que Courseulles et Saint-Aubin faisaient les choix inverses. Or les faits sont là : le nombre d'agriculteurs et de pêcheurs a dramatiquement diminué, privant ainsi l'artisanat et le commerce de la population dont ils vivaient. Et en 1990, sur une population active de 533 personnes, 139 seulement travaillaient dans la commune, la plupart pour des activités de service, et 334 hors de la commune, la plupart à Caen.

Les effets lointains de ces choix seraient encore beaucoup plus nets si de vigoureux efforts de redressement n'avaient été entrepris, de 1975 à 1989, pour doter la commune du minimum d'équipements touristiques qu'enregistre le Plan : camping, tennis, base nautique, montrant ainsi la voie à suivre.

On voit donc qu'en l'absence de choix de développement volontaires et forts, des municipalités peuvent précipiter la commune dans le déclin.

□

CONCLUSION : une municipalité dont les seuls objectifs seraient de gérer le patrimoine foncier et les équipements existants, ou de les abandonner à des partenaires du secteur privé (voir plus loin l'article : la grande braderie), transformerait en peu d'années la commune de Bernières en simple dortoir pour la ville de Caen. L'Association pense qu'une politique volontaire d'aménagement foncier et d'équipements publics peut seule, à long terme, fixer des familles jeunes qui apprécient le cadre de vie qui leur est offert. Elle peut seule susciter des activités économiques nouvelles et entretenir, notamment dans le centre du bourg, la vitalité. Sans des apports nouveaux de population jeune, les moyens nécessaires manqueront pour subvenir aux besoins des personnes âgées. Car nulle part la solidarité entre générations ne fonctionne si le déséquilibre entre jeunes et vieux est trop grand.

□ □ □

Dans le prochain bulletin, nous poursuivrons l'étude et le commentaire du Plan d'Occupation des Sols de Bernières. Nous examinerons en particulier l'environnement naturel et les choix de la municipalité en matière d'aménagement.

Jean CUISENIER.

☆ ☆ ☆

Dernière minute : Si notre appréciation du P.O.S. était globalement positive, celle-ci est ternie par l'apparition récente, voie du Débarquement, de réalisations à usage indéterminé et à l'esthétique dérangeante. Nous allons, comme nos statuts le prévoient, nous pencher sur la nature des autorisations qui ont permis une telle implantation.
Nous attendons vos réactions sur ce sujet et nous ouvrirons nos colonnes aux lecteurs qui nous écrirons.

BERNIERES HAUT LA MAIN

Nous reproduisons un article tiré de la revue "VOILES ET VOILIERS" de janvier 1993, et qui concerne un club de Bernières dont le dynamisme sportif et l'esprit d'équipe se fait remarquer au niveau national.

◁ ▷

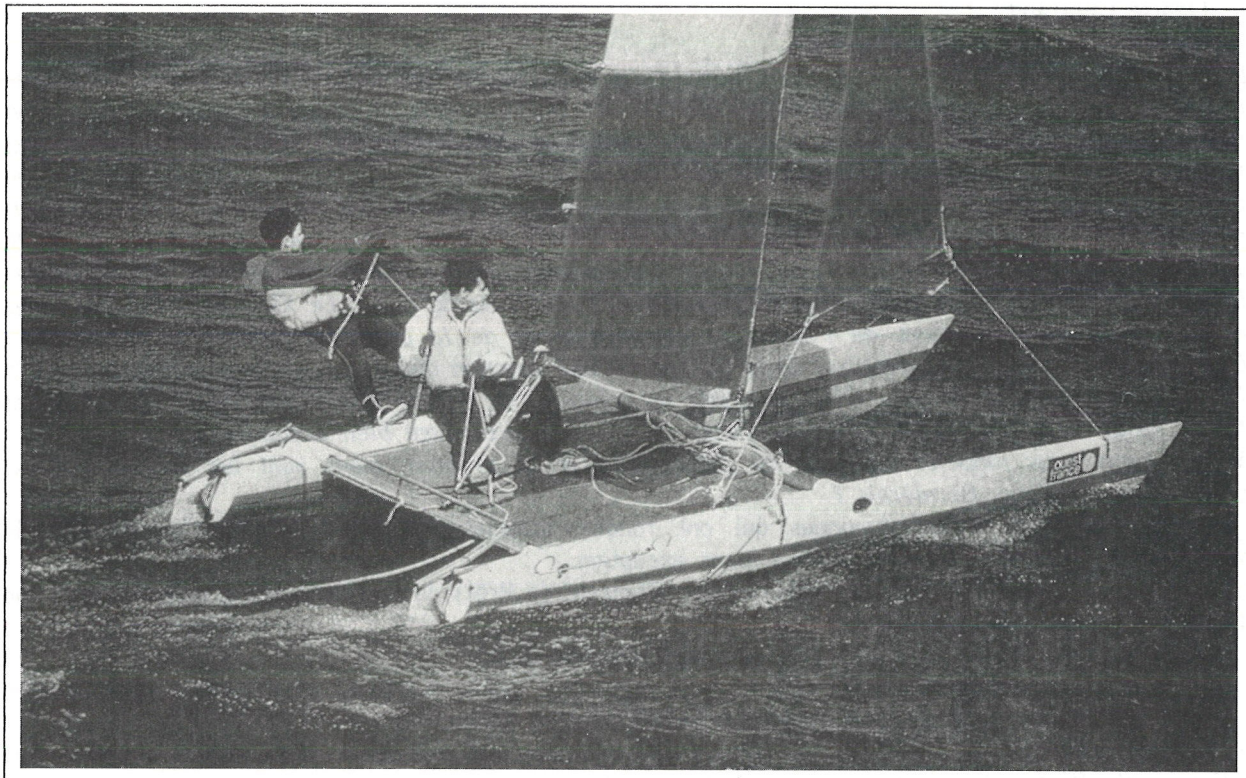

Le centre de voile de Bernières-sur-mer a remporté le Challenge* Voiles et Voiliers *1992 couru sur Dart 18.

CHALLENGE DART 18 VOILES ET VOILIERS 1992

Une soixantaine de Dart 18 étaient présents à Marseille, le week-end du 1° novembre, pour la dernière étape du Challenge *Voiles et Voiliers* par équipe de clubs. Une finale convoitée, tant les cinq épreuves précédentes ont été disputées, notamment pour les clubs de Marseille-La Pelle et d'Angoulême, qui devaient s'y départager pour les deuxième et troisième places. En revanche, pour les quatre équipages de Bernières présents, il s'agissait de régater pour le plaisir, leur club ayant déjà gagné à l'issue de l'étape précédente de Taussat-Cassy, dans le bassin d'Arcachon.

A Marseille, la victoire d'étape est revenue à Eric et Paméla Marethon, qui permettent à leur club hôte pour la circonstance, le CV Marseille-La Pelle, de prendre la deuxième place du Challenge des clubs. Daniel Péponnet et Christophe Carabeau, deuxièmes ici et deuxièmes du Challenge *Voiles et Voiliers* intersérie, emportent la victoire au classement individuel Saab. Cela dit, Péponnet et Carabeau, seuls représentants de leur club, le CV Hendaye, ne pouvaient rien espérer au Challenge des clubs. Là, brille seulement l'esprit d'équipe. Les quatre premiers clubs comptent en effet entre cinq et sept équipages sur le circuit. Avec, dans chaque club, quelques têtes de série : à Bernières, Gilles Roynard et Benoit Guillouet avec Michel et Catherine Hardy ; à Marseille-La Pelle, les Matheron ; à Angoulême (troisième), Francis et Françoise Mons ; à Marseille-Pointe Rouge, Christophe Chazarian et Catherine de Brabanter. Déjà, quelques langues acérées annoncent, pour 1993, des transferts de coureurs d'un club à l'autre ! Preuve, s'il en était besoin, du succès d'un Challenge qui a rassemblé, pour sa première édition, une soixantaine de clubs.

F.S.

CLASSEMENT : Challenge Voiles et Voiliers 1992 : 1. CV Bernières-sur-mer, 203,4 pts... sur 57 clubs classés.

UNE ASSOCIATION.

Cette rubrique cherche à mieux faire connaître les associations qui animent la vie de Bernières. Après "le Grain de Café" et le "Club de Voile Bernièrais", nous avons demandé aux membres de la Bibliothèque de nous présenter leurs activités et leurs perspectives. La Bibliothèque est gérée par une association "les Amis du Livre" dont le Bureau est présidé par Denise Lamirand.

Jean CUISENIER : *Comme la navigation maritime et la pêche que nous évoquions dans le bulletin précédent (n°3), les activités intellectuelles sont très anciennement cultivées à Bernières. Rappelons que l'église et ses établissements dépendaient, depuis le XII° siècle, de la Grande Trésorerie du Chapitre de la Cathédrale de Bayeux. Pendant tout l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution, il y eut des échanges incessants entre la population et les chanoines du Chapitre qui venaient séjourner dans leur manoir, face à l'église, sur l'emplacement actuel du Centre Familial U.N.C.M.T. des Djinns. Le XVII° siècle fut particulièrement brillant avec Moissant de Brieux (1611-1674), seigneur de Bernières-la-Luzerne, fondateur de l'Académie des Belles-Lettres et des Arts de Caen. Le XIX° ne le fut pas moins en raison du développement de l'éducation par l'école et de la promotion sociale ainsi offerte à beaucoup de Bernièrais. La pratique de la lecture est une fonction décisive pour ce développement. Elle l'est toujours de notre temps. C'est pourquoi la création, en 1984, d'une association "les Amis du Livre", pour faire fonctionner une bibliothèque a été particulièrement bien accueillie.*
Voulez-vous nous rappeler l'origine de cette initiative et préciser quels sont les services que la bibliothèque rend aux Bernièrais ?
Les Amis du Livre : les personnes qui ont fondé l'association, voulurent, dès l'origine que la bibliothèque s'adresse à tous les publics, sans exception.
Elles ont donc contacté la B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt) du Calvados qui a aidé l'Association de trois façons :

- par le prêt trimestriel de 300 ouvrages renouvelables,
- par la fourniture de mobiliers,
- par la formation de deux responsables la première année.

Il faut constater que le besoin d'une bibliothèque devait être grand car, dès la première année, les lecteurs ont afflué : 4.346 livres ont été prêtés en 1985.
Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, dès l'ouverture de la bibliothèque, nous ont offert des livres et ceux qui nous en offrent encore.

Jean CUISENIER : *Avez-vous eu d'autres aides pour le lancement ?*
Les Amis du Livre : Oui, certainement. La Municipalité d'alors nous a aussitôt aidés par une subvention votée en Conseil Municipal, dès 1985, et par la mise à disposition de locaux provisoires dans l'ancienne mairie, avant de trouver une solution pour notre installation définitive.

Jean CUISENIER : *Voulez-vous nous rappeler comment s'est faite cette installation.*
Les Amis du Livre : La Municipalité précédente a pensé à la grange de la ferme Lesage dont elle était propriétaire. Particulièrement bien située, sur la place de l'église, elle pouvait être transformée en vue de cet usage. Elle l'a complètement aménagée en créant des ouvertures sur la place, restaurant la façade, édifiant un plancher et des escaliers pour utiliser l'étage. L'intérieur a été conçu pour obtenir une atmosphère non seulement claire, pratique et fonctionnelle mais aussi chaleureuse et conviviale. Un coin spécial a été créé pour les enfants et le premier étage sert de local d'animation pour les jeunes et éventuellement pour des expositions. A l'expérience, l'ensemble se montre bien dimensionné par rapport aux besoins et à l'utilisation.

Jean CUISENIER : *Votre activité est-elle importante en volume ?*
Les Amis du Livre : Quelques chiffres : le nombre de livres prêtés a été le suivant : 6.600 en 1988, 8.415 en 1989, 8.707 en 1990, 7.779 en 1991 et 8.605 en 1992.

Jean CUISENIER) : *Et quels sont, par genres, les livres les plus lus ?*
Les Amis du Livre : Il faut faire des distinctions selon les âges.
Chez les adultes, les romans viennent en première position, puis les livres d'intérêt documentaire et les livres sur la Normandie. En troisième position, ce sont les policiers et les livres d'histoire de la guerre. En quatrième position, les bandes dessinées pour adultes.
Pour les jeunes de 10 à 15 ans, en premier rang ce sont les bandes dessinées, en deuxième rang les documentaires et au troisième les romans.
Pour les enfants de 3 à 10 ans, c'est évidemment d'abord les albums et illustrés, puis les livres-cassettes.
Mais nous tenons à faire savoir que nous avons aussi un fond de livres imprimés en gros caractères pour les personnes qui ont des problèmes de vue. Pour les personnes mal-voyantes, nous avons aussi des romans enregistrés sur des cassettes audio.

Jean CUISENIER : *Il y a donc toutes sortes de manières de pratiquer la lecture, et cela on ne le sait pas assez.*
Les Amis du Livre : Oui, il faut encourager ceux qui hésiteraient à venir à la bibliothèque, par crainte de n'y trouver que des livres difficiles à lire, ils trouveront ce qui leur convient et nous sommes là pour les conseiller et les aider. De plus beaucoup de Bernièrais viennent régulièrement ici et aiment s'y rencontrer. Il est des signes qui ne trompent pas : nous déplorons très peu de pertes, les vacanciers nous retournent en temps les livres prêtés et certains nous ont apporté des fleurs pour nous remercier.

Jean CUISENIER : *Vos activités s'étendent donc au-delà de la lecture, mais jusqu'où et comment ?*
Les Amis du Livre : Nous avons organisé diverses animations.
Pour les enfants de 3 à 10 ans, des spectacles de marionnettes montés par Ann Rocard, eurent lieu deux à trois fois par an, de 1985 à 1991. Une association de conteurs de la Côte de Nacre vint aussi trois fois par an.
Il faut citer aussi les expositions que nous avons monté : en 1988, les cartes postales du vieux Bernières ; en 1989, l'art sacré bernièrais ; en 1990, du modélisme ; en 1991, la peinture de Jeannette Maudelonde ; en 1992, sur le poète Saint John Perse. Nous avons aussi accueilli les expositions de photographies de notre ami bernièrais Maurice Gitton, sur des thèmes comme "Les fenêtres" ou "Les quais".
En outre nous accueillons des cours d'anglais par Madame Suzy Deflassieux, des cours d'allemand "débutants" par Madame et Monsieur Cauvin et "confirmés" par Madame Ingrid Schütze.
Tout récemment, nous avons organisé la projection d'un vidéo-film : "Bernières-sur-mer ou la mémoire du Débarquement", avec le témoignage de quelques Bernièrais présents le 6 juin 1944. Cette projection eut lieu le six février de cette année. Ce fut une expérience très intéressante et très appréciée, à recommencer sous diverses formes.

Jean CUISENIER : *Et maintenant, quels sont vos projets ? Comment voyez-vous les choses pour les années qui viennent ?*
Les Amis du Livre : Nous prenons des dispositions pour avoir un rayon de prêt de disques compacts avec le concours de la Bibliothèque Centrale de Prêt du département. Pour commencer, nous souhaitons mettre à disposition une centaine de disques, toujours sur le principe de la gratuité. Tous les genres seront disponibles : classiques, variétés, jazz, rock, folklore. Nous devons encore en composer le fond.
Un autre de nos projets est de développer le rayon du livre imprimé en gros caractères pour répondre à une demande précise.

Jean CUISENIER : *Et comment fonctionnez-vous pour avoir toutes ces activités ?*
Les Amis du Livre : Uniquement avec des bénévoles. La consultation des livres et l'emprunt sont gratuits. Et il en va de même pour les animations. Pour l'animation destinée aux enfants, nous avons le concours de Marc BISSON, chaque mercredi matin de 10h30 à 11h30, sauf en période de vacances scolaires.

Jean CUISENIER : *Et quelles sont les difficultés que vous rencontrez, car je l'imagine, vous en avez, comme toutes les associations ?*
Les Amis du Livre : Notre premier souci est d'élargir l'équipe de bénévoles réguliers, surtout pour la période des vacances. Mais même si nous sommes surchargées, nous sommes récompensées par la

fidélité de nos lecteurs.
Il reste beaucoup à faire pour donner aux enfants l'amour de la lecture, aussi nous apprécions beaucoup les visites hebdomadaires de l'école maternelle. Les institutrices viennent maintenant à la bibliothèque, tous les lundis après-midi, avec leurs classes, par groupe d'une vingtaine d'élèves, découvrir les richesses de notre bibliothèque. La maîtresse lit une histoire. Elle pose des questions. Et les enfants prennent des livres. C'est comme cela qu'il faut faire : donner le plaisir de lire, ailleurs qu'à l'école, et dès le plus jeune âge.

Jean CUISENIER : *Merci. Rappelons les horaires d'ouverture de votre Bibliothèque :*

Lundi	:	10h-12h : en juillet et août.
Mercredi	:	10h-12h : toute l'année.
Samedi	:	17h-19h : toute l'année.

☆ ☆ ☆

JUMELAGE BERNIERES - EISINGEN

A la suite de notre article paru dans le précédent numéro de notre journal, Madame Cauvin, Présidente du Comité de Jumelage, nous demande de faire paraître cette mise au point :

"Madame Wilgenbus a cru bon de se démettre de ses fonctions au sein du Comité de Jumelage. C'est son droit le plus strict.

Par contre, nous ne pouvons admettre les arguments exposés pour tenter de cautionner sa démarche.

Le texte sur lequel s'appuie Mme Wilgenbus n'est qu'un exemple de protocole d'accord entre une Commune et son Comité de Jumelage. Or, aucun protocole n'a encore été signé et il va de soi que les parties sont libres d'adopter des dispositions différentes de celles de l'exemple (cf. lettre du Conseil des Communes et Régions d'Europe en date du 11.09.92 dont vous trouverez, ci-joint, la photocopie).

De Plus, l'article 14 cité ne prévoit de restriction qu'à l'égard des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil.

Or, le Conseil a délégué M. Pineau. Quant à moi, j'ai été élue Présidente à titre personnel suivant la procédure prévue par les statuts, seul document juridique existant. La légitimité du Bureau actuel ne saurait être mise en doute.

Il convient en outre de regretter que M. Tenet, membre du Comité de Jumelage, n'ait pas cru devoir s'informer, avant publication de l'article, de la réalité juridique.

Nous espérons que ces éclaircissements permettront de dissiper les doutes qui auraient pu naître dans l'esprit de certains de nos concitoyens et surtout de faire cesser une polémique due à une fausse interprétation des textes, qui ne peut que desservir une action que nous avons voulue positive.

J. CAUVIN "

Madame Wilgenbus nous avait demandé d'exposer son point de vue, nous l'avons fait. Madame Cauvin répond, nous publions. Tout le monde aura pu s'exprimer et c'est très bien ainsi.

Quant à nous, il est clair que nous souhaitons que le Jumelage avec l'Allemagne fonctionne au mieux et nous ferons tout pour apporter notre aide aux responsables du Comité, soit directement soit par adhérents interposés.

Le bureau.

ÇA C'EST PASSE UN BEAU DIMANCHE...
UN BEAU DIMANCHE AU BORD DE L'EAU...

(air connu)

Le soleil hivernal était au rendez-vous, invitant à une promenade digestive et néanmoins dominicale. Les bernièrais arpentaient la digue, en ce 14 février quasi-printanier, humant cet air iodé que d'aucuns disent vivifiant.

Pour un beau dimanche, c'était un beau dimanche !

Ce jour-là, d'autres Bernièrais, membres des associations étaient requis pour occuper, toute la journée, la salle polyvalente et montrer à la population la vitalité du "phénomène associatif" de notre beau village.

"Dieu que la mer est jolie vue du stand !" Cette réflexion, digne de Monsieur Perrichon, ils la pensaient si fort, ces animateurs des 12 associations présentes (sur les 21 conviées, rendement médiocre...) que je l'entendis souvent, avec cette réverbération et cette distorsion du son si caractéristique au lieu.

Sous le haut patronage de la Commission Culture, Sport, Loisir, Relation avec les Associations de Bernières [**C.C.S.L.R.A.B.** (!?)] le FORUM DES ASSOCIATIONS mettait en vitrine, pour sa deuxième édition, les forces vives régies par la loi de 1901. Il faut bien dire que ces forces-là étaient plutôt tendance "cérébrale" que tendance "biceps". Le visiteur, spectateur assidu de "Stade 2" ou lecteur attentif de "L'Equipe" y cherchait vainement une association avec qui parler des déconvenues du S.M.C. ou de la reconversion discographique de Yannick Noah. Quant au fanatique de "Arte" et/ou de "Nulle part ailleurs", nul doute qu'il y trouvait moult conversations passionnantes avec les responsables du **"Chœur de chambre de Bernières"** qui nous promet un festival d'opérettes pour cet été, les **"Amis du livre"** qui, souhaitant mettre en place un prêt de disques compacts, profitaient du Forum pour "sonder" les visiteurs, les deux **comités de jumelage** qui nous feront découvrir l'Allemagne et le Canada lors de leurs prochains voyages, le **"Grain de café/théatre"** qui faisait sa pub pour "Portrait de famille" présenté fort judicieusement la semaine suivante dans le même lieu, l'**Atelier d'arts plastiques** qui offrait à Marc Bisson une exposition de ses œuvres (croyant que nous n'y verrions que du bleu...), et bien évidemment **Bernières Optique Nouvelle** qui annonçait une exposition et une conférence sur l'algologie (science des algues), la publication prochaine d'une plaquette sur l'église de Bernières (avec le concours du Ministère de la Culture, mazette...) et d'autres merveilles que vous découvrirez en feuilletant les pages de cette excellente revue.

Enfin pour les passionnés déjà cités et pour les autres, les stands du **Comité des Fêtes**, du **Syndicat d'Initiative**, du **Club de la Chaudière** et de **La Mandorne** (vive le sport !) permettaient de s'informer sur les activités nombreuses et diversifiées proposées au résidant Bernièrais. Les représentants des **Anciens Combattants** avaient, et c'est un comble, déserté le lieu, mais les visiteurs gagnaient largement au change avec la possibilité de re-visionner cet excellent film de Dominique Forget : ***" Bernières-sur-mer, de la mémoire du débarquement"***. Enfin, et bien que non-invité officiellement, l'**Association des parents d'élèves** présentait à son stand son programme de défense de notre belle jeunesse.

"Dieu que la mer est jolie vue du stand ! "...

Les "Perrichon" d'un jour ramassaient leurs documents et bandes vidéo vers 18 heures avec le sentiment du devoir accompli, après avoir constaté, pour certains d'entre eux, que la communication est un dur combat : la salle polyvalente promise à trois associations, ce même jour de juillet prochain, n'aurait jamais si bien porté son nom en accueillant une exposition, une opérette et le repas du club de voile... Cette situation incongrue aura au moins eu le mérite d'animer la fin de journée et de vérifier que la médiation est un art difficile, imparfaitement maîtrisée par certains...

"Dieu que la mer est jolie vue du stand ! "

Denis Géhanne

LA GRANDE BRADERIE...

La décision couvait depuis quelque temps : **le fond de commerce du camping est vendu.**
Elle est arrivée, non sans douleur, puisqu'il a fallu deux réunions du Conseil Municipal pour boucler ce dossier.
Le boulet n'est pas passé loin. A l'origine, il s'agissait ni plus ni moins de vendre ce bien communal. Séance agitée, votes partagés, les pour et les contre étant renvoyés dos à dos, le tout assorti de deux abstentions... dont celle du Maire, l'instigateur du projet qui avouera, lors de la deuxième séance, s'être abstenu parce qu'il lui fallait aller plus avant dans l'analyse des chiffres ! Bel exemple de la soigneuse préparation d'un dossier.
Il y eut bien un soupçon de discussion, mais vite étouffé dans l'oeuf au moment de la mise aux voix. Messieurs les Conseillers, n'avez-vous donc aucune opinion personnelle, étudiez-vous donc les dossiers qui vous sont proposés ?
Il est vrai que l'on vous a produit, au dernier moment, un état prévisionnel sur plusieurs années. Certains d'entre vous, à juste titre, ont fait valoir qu'ils étaient mis devant le fait accompli.
Notre question sera donc la suivante : pourquoi ne pas avoir demandé le report de l'examen de ce dossier après étude par une commission ? C'eût été, vraisemblablement, une attitude plus responsable permettant à tous de prendre une décision en pleine connaissance de cause.
Il s'agit, en effet, d'un problème grave. Nous serons tous d'accord pour penser que cela engage les finances de la commune pour les années à venir.
Essayons d'y voir un peu plus clair et d'informer les Bernièrais.
Le camping a été aménagé en 1978 et a fait l'objet d'emprunts de la part de la commune. Emprunts qui furent d'ailleurs renégociés par la précédente municipalité.
Où en est-on en 1993 ? Bernièrais, vous payez depuis quinze ans. Les annuités deviennent moins lourdes. Elles vont s'éteindre en 2001. Un rapide calcul fait ressortir que les deux tiers de la dépense ont déjà été supportés, payés et donc amortis.
Honnêtement, est-il judicieux de se priver d'un outil qui va devenir rentable dans les quatre ou cinq ans à venir ? L'argent des contribuables ayant aidé à cet équipement aura-t-il été versé pour le simple profit d'un entrepreneur privé venant cueillir ce fruit bien mûr ?
A terme, notre Conseil Municipal est en train de porter un mauvais coup à l'économie bernièraise.
Avec une projection sur quinze ans, la solution de mise en gérance prive les finances de la commune de plusieurs millions de nouveaux francs qui seraient les bienvenus.
En effet les divers tableaux comparatifs arrivent tous au même résultat : l'affaire serait rentable très rapidement (le plus gros des difficultés étant derrière nous), et permettrait à la commune, si les choses restaient en l'état, de s'y retrouver largement. La mise en gérance peut, certes, soulager immédiatement les finances de la commune, mais en finalité, elle rapportera beaucoup moins sur un laps de temps de quinze ans.
Alors, Bernièrais, la question mérite d'être posée :
- sommes nous en présence d'une équipe municipale à la gestion à courte vue ?
- sommes nous en présence de certains revanchards (comme le laisserait supposer la réflexion d'un adjoint faisant allusion à un "legs" de l'équipe précédente), voulant tout effacer pour repartir de zéro ?

Dans les deux cas c'est désolant et triste pour l'avenir de notre commune.

René TENET

POUR SEPT MILLIONS DE FRANCS*.

*pas des centimes.

Lors d'un récent conseil municipal, un élu déclara fort doctement, à propos du camping :

"Nous payons encore les erreurs de gestion de la précédente équipe."

Erreurs, je n'en suis pas si sûr. Ce dont je suis sûr, c'est qu'à propos du camping, une drôle de comédie s'est jouée en deux séances de conseil.

PREMIERE SEANCE.

Le maire, entouré de ses adjoints, propose la mise en gérance du camping.
Ses arguments :
Le camping coûte cher et est déficitaire car

- *tous les ans la commune doit faire face à d'énormes remboursements d'emprunts,*
- *il entraîne de très lourdes charges de gestion.*

Sa mise en gérance aurait deux avantages :

- *1) forte diminution des charges communales :*
  - ◁ *fin des frais de fonctionnement.*
  - ◁ *fin des frais de personnel.*
  - ◁ *fin des frais d'entretien courant qui seront à la charge du gérant.*
- *2) des rentrées nouvelles :*
  - ◁ *le gérant versera à la commune une redevance annuelle (270.000 francs).*
  - ◁ *le gérant versera un droit d'entrée (2.000.000 de francs).*

La mise en vente du camping avait ses partisans. Elle a été repoussée, peut-être voulaient-ils éviter de renouveler la très mauvaise opération des ateliers municipaux. On en voit aujourd'hui le résultat : cessation complète d'activité avec aggravation des cas sociaux.

Imaginons ce que pourrait être, sur quinze ans, le résultat d'une gestion du camping par gérance privée sur les bases énoncées plus haut.
Il en résulterait un tableau de dépenses et de recettes que nous allons étudier colonne par colonne.

– Colonne 1 : les emprunts à rembourser : 5.279.000 francs : c'est la dette de la commune sur le camping, elle s'éteint en 2001 et elle s'échelonne de la façon suivante :

1993	1.130.000		1996	742.000		1999	89.000
1994	1.130.000		1997	742.000		2000	89.000
1995	742.000		1998	603.000		2001	12.000

– Colonne 2 : les frais de personnel : 0 franc : ils seraient à la charge du gérant.
Sur quinze ans, une économie de 6.697.337 francs serait réalisée.
Pour obtenir ce chiffre, on a considère la somme budgétisée à cet effet en 1993 : 360.000 francs, et on a réactualisé cette somme de 3% chaque année.

– Colonne 3 : les frais de fonctionnement : 0 franc : ce sont les dépenses d'eau, d'électricité..., qui seraient donc encore à la charge du gérant.
A nouveau la commune éviterait un débours de 3.347.824 francs.
Le chiffre pris en référence en 1993 : 180.000 francs, est supérieur au montant des frais réellement engagés en 1992, et comme précédemment il est d'année en année réactualisé de 3%.

– Colonne 4 : les frais d'entretien : 1.660.000 francs : selon le maire, c'est la somme nécessaire pour entretenir le camping pour les vingt cinq ans à venir ; ces travaux étant à la charge du propriétaire,

c'est-à-dire la commune, la tentation devenait grande de vendre ce bien pour éviter de telles dépenses.
Sur quelles études ces dépenses ont-elles été programmées ? Nul ne le sait. Tant pis, prenons ce chiffre pour vérité et répartissons cette dépense sur quinze ans, les deux premières années la dépense serait plus faible pour équilibrer les remboursements d'emprunts qui sont encore importants.

- Colonne 5 : la dépense totale incombant à la commune : c'est l'addition des quatre premières colonnes : 6.939.000 francs.

- Colonne 6 : les recettes : elle seraient de deux sortes :
  - la redevance annuelle : sorte de loyer que le gérant devrait verser tous les ans à la Commune. En 1993, elle devrait être de 270.000 francs, nous l'indexons de 3%.
  - le "DROIT D'ENTREE" : sorte de droit au bail pour accéder à la gérance. Il se monterait à 2.000.000 de francs.

- Colonne 7 : le solde : il serait positif ou négatif selon les années, mais force est de constater qu'au bout de quinze ans le bilan est positif. On serait tenté de dire "BRAVO".

	1	2	3	4	5	6	7
Année	Emprunt à rembourser	Frais de personnel	Frais de fonctionnement	Travaux d'entretien	Dépenses totales	Recettes	Solde
1993	1.130.000	0	0	50.000	-1.180.000	2.270.000	1.090.000
1994	1.130.000	0	0	50.000	-1.180.000	278.100	-901.900
1995	742.000	0	0	120.000	-862.000	286.443	-575.557
1996	742.000	0	0	120.000	-862.000	295.036	-566.964
1997	742.000	0	0	120.000	-862.000	303.887	-558.113
1998	603.000	0	0	120.000	-723.000	313.003	-409.997
1999	89.000	0	0	120.000	-209.000	322.393	113.393
2000	89.000	0	0	120.000	-209.000	332.064	123.064
2001	12.000	0	0	120.000	-132.000	342.025	210.025
2002	0	0	0	120.000	-120.000	352.285	232.285
2003	0	0	0	120.000	-120.000	362.853	242.853
2004	0	0	0	120.000	-120.000	373.738	253.738
2005	0	0	0	120.000	-120.000	384.950	264.950
2006	0	0	0	120.000	-120.000	396.498	276.498
2007	0	0	0	120.000	-120.000	408.392	288.392
Totaux	**5.279.000**	**0**	**0**	**1.660.000**	**-6.939.000**	**7.021.667**	**82.667**

Résumons ce tableau :

7.021.667 (recettes) - 6.939.000 (dépenses) = 82.667 FRANCS DE BENEFICE.

Les élus votent pour la mise en gérance du camping et décident de lancer un appel d'offres afin de choisir le candidat le plus disant pour le droit d'entrée et le montant du loyer.

L'appel d'offre parut dans la presse pratiquement le lendemain.

☆

DEUXIEME SEANCE.

Ordre du jour : choix du meilleur candidat gérant.

En fait il est déjà choisi, cela s'est fait en commission très, très restreinte et le candidat retenu avait, probablement bien conseillé, réajusté ses propositions sur celles qui étaient les plus fortes.
Le maire propose aux conseillers de donner leurs sentiments sur cette affaire.
Pour les adjoints, la proposition du maire était la meilleure, la commune n'avait pas à s'occuper d'affaires que les personnes du privé pouvaient gérer beaucoup mieux. Un seul adjoint regrettait que la gérance ait été décidée, la vente aurait été meilleure.

Pour les conseillers l'affaire semblait moins nette. Leurs principaux reproches étaient :

□ 1) Le gérant souhaite faire de la restauration, cela va nuire au commerce local, et puis il risque de vouloir vendre de l'alcool : danger pour la bonne tenue du camping.

Désapprobation générale des conseillers qui arrivent petit à petit à convaincre l'élu qu'il est impossible d'empêcher la vente de quoi que ce soit si le gérant possède une licence. Après tout il est chez lui.

□ 2) le futur gérant souhaite installer d'autres emplacements de mobil-home. Actuellement le camping possède 240 emplacements dont 60 en mobil-home. Or il en voudrait 119. N'y a-t-il pas risque de voir se dénaturer complètement le site si l'on autorise cela et de voir le camping se transformer en parc résidentiel de loisir.

Très bonne question. Si vous ne mettez que des mobil-home, la gestion de l'ensemble est réduite à sa plus simple expression : les locataire s'occupent de tout pour leur propre compte : ils ont leur branchement au tout à l'égout, leurs sanitaires incorporés, entretiennent eux-mêmes leurs espaces verts, ont leurs compteurs d'eau, d'électricité... bref plus de soucis pour un gérant qui ne s'occupera que de percevoir les loyers et de gérer son magasin de vente et de restauration.
Heureusement, le problème est soulevé. Le souci de ne pas dénaturer le site est à l'honneur de certains de nos élus.
Il fut admis que de nouvelles installations de mobil-home pourraient être faites à condition que le nombre de 240 emplacements disponibles dans le camping soit respecté sans modification de l'environnement ni modification du classement du camping. Ces clauses devront être inscrites dans le bail liant la commune au gérant.
N'est pas soulevé le problème de qui paiera les travaux nécessaires à une telle transformation.

□ 3) Lors du précédent conseil, il fut décidé :
- droit d'entrée de 2.000.000 francs
- loyer annuel de 270.000 francs
Or ces chiffres sont aujourd'hui considérablement revus à la baisse :
- droit d'entrée de 1.700.000 francs
- loyer annuel de 250.000 francs.
Pourquoi ?
De plus, connaissant ce que la commune souhaitait et sachant qu'elle était pressée d'aboutir, était-il opportun de faire une telle publicité ?

Bizarre, bizarre, ces offres qui varient entre le moment de l'ouverture des plis et le moment où elles sont soumises au conseil. Dans un tel appel il aurait mieux valu annoncer officiellement le montant minimum des offres, au moins les décisions du conseil auraient été respectées.
Mais le gérant a fait valoir au maire qu'il y aurait de nombreux travaux à faire pour installer ses 119 mobil-homes et puis, pour atténuer l'importance du versement du droit d'entrée, il souhaite moduler ses loyers de la façon suivante : 150.000 francs la 1ere et la 2eme année ; 350.000 francs les 3°, 4° et 5° années ; et enfin 250.000 francs les 6°, 7°, 8° et 9° années.
Ce qui fait en neuf ans : 2.350.000 francs, alors qu'un loyer de 270.000 francs aurait rapporté durant la même période : 2.430.000 francs.

□ 4) Et le personnel communal actuellement affecté au camping, que devient-il ?

Ce qui inquiète à juste titre certains de nos élus, c'est que le personnel communal risque de ne pas être réembauché par le nouveau gérant d'autant que le maire admet ne pas connaître sa position sur ce sujet. Alors on entend des : "qu'en faire", et des : "ils vont devenir une charge supplémentaire et non rentable".
Mais pensent-ils aux emplois saisonniers qui ont été des ressources non négligeables pour l'économie de certains ménages de la commune. Surtout n'en parlons pas.

En résumé, les conseillers constatent que rien ne semble correspondre aux décisions prises lors du précédent conseil :

- *□ les prix sont revus à la baisse.*
- *□ il ne faut pas vendre de boissons alcoolisées sur le camping.*
- *□ risque de voir le camping défiguré par les mobil-homes trop nombreux.*
- *□ risque de déclassement du camping en parc de loisirs.*
- *□ du personnel qui va devenir inoccupé.*

Le maire propose d'inscrire les différents souhaits qui viennent de s'exprimer en conseil dans le protocole d'accord.
"Mais qu'en est-il de ce protocole ?" demandent les conseillers.
S'ensuit une longue et fastidieuse lecture qui aura au moins le mérite d'endormir les velléités des élus. Je n'en retiendrai qu'un passage important pour la suite :

"LE GERANT PRENDRA LE CAMPING EN L'ETAT".

Le maire propose alors soit de repousser la décision ultérieurement soit de passer au vote.

Mais, surprise, il s'excuse, il a oublié de demander à Monsieur Olingue jusqu'alors bien silencieux, son opinion sur ce sujet.

Comme la plupart de ses collègues, celui-ci considère qu'une telle installation doit être gérée par un particulier à qui il aurait d'ailleurs mieux valu la vendre.
Il déclare s'être déjà beaucoup occupé du camping, trop même.
Cette année, il décide de ne plus s'en occuper du tout.
Aussi, si le camping veut fonctionner cette année, il faudra opter pour le seul candidat "choisi".
La saison va commencer, il y a urgence. Il faut prendre une décision car la proposition faite par le candidat n'est valable que si la prise de gérance devient effective au premier avril.

Bravo, cette séance du conseil se déroule à la mi-mars, bravo.
Monsieur Olingue ne veut pas s'occuper du camping cette année, et comme aucun des membres du conseil ne va vouloir ou ne va pouvoir s'occuper du camping, il faut à tout prix, et même à n'importe quel prix que les élus se décident. Ils n'ont plus le temps de réfléchir, ils sont mis devant le fait accompli, à moins que la comédie soit jouée à l'intention des spectateurs. Il semble que le coup de force ait été bien préparé : dites ce que vous voudrez, de toutes façons vous voterez comme votre maire l'a décidé. J'appelle cela un chantage. BRAVO.

Monsieur Olingue constate devant le silence général qu'il a emporté la décision, plus personne ne bronche, il sort un papier de sa poche et propose que dans la foulée, ses collègues votent un certain nombre de dépenses pour remettre en état le camping : "Il y en a pour 500.000 francs, j'en ai là le détail" dit-il en agitant son petit papier.

"De qui se moque-t-on, on dit que "le preneur prendra le camping dans l'état", alors qu'il le prenne dans l'état. On ne va quand même pas tout faire pour lui", objecte Monsieur Leduc.

Vous avez raison, mais votre indignation ne servira à rien. Le maire pressé que la séance s'achève affirme que ces détails seront examinés au prochain budget. De toute façon ces travaux seront faits après examens en commission très restreinte...

SEPT VOIX "POUR", TROIS ABSTENTION.
LA COMEDIE EST FINIE.

J'AI HONTE.
HONTE,
CAR VOUS AVEZ ETE OBLIGE DE VOTER POUR UN PROJET
SANS AVOIR PROBABLEMENT TOUS LES ELEMENTS EN MAIN.
IL FALLAIT QUE CE PROJET ABOUTISSE.
POURQUOI ?
JE NE SAIS.
MAIS CELA M'ETONNERAI QUE CELA NE SOIT QUE PAR INCOMPETENCE.

Et puis votre maire vous avait-il informé que diverses personnes lui avaient démontré chiffres à l'appui qu'il faisait une lourde erreur ? Non, n'est-ce pas.

Alors je vais vous la montrer cette folie qu'il fallait pousser à bout au dépens de la collectivité, car ce sont vos sous qui vont s'envoler et pour le profit de qui ?

Plus haut voyant des bénéfices se dégager, j'avais dit "BRAVO". J'ai dû me tromper quelque part.

La municipalité a-t-elle étudié d'autres solutions de gestion, nous ne le savons pas, ce que nous pouvons affirmer c'est qu'elle n'a même pas du faire d'études de la gestion telle qu'elle était pratiquée jusqu'à maintenant.

Le tableau qui va suivre va vous le montrer en reprenant les mêmes caractéristiques que pour le tableau précédent :

- Colonne 1 : les emprunts à rembourser : ce sont les mêmes.

- Colonne 2 : les frais de personnel : on a vu plus haut qu'ils s'élevaient en quinze ans à : 6.697.337 francs. C'est énorme. Mais ce sont des salaires qui vont concerner des Bernièrais : employés municipaux et emplois saisonniers de l'été. On sait déjà que l'employé municipal chargé de l'accueil, n'a pas été repris par le nouveau gérant.
Une bonne solution aurait été de renforcer la formation du personnel actuel, de le former à la gestion. Il existe des organismes chargés de cela. Cela s'appelle la formation et la promotion. Evidemment les employés ainsi formés se paient plus cher.
Et si cette promotion n'intéressait personne, ne pouvait-on pas embaucher un fonctionnaire territorial aux compétences reconnues ?
Là encore il aurait fallu le payer correctement.
Mais le jeu n'en valait-il pas la chandelle ?
Une chose m'étonne, autour de nous je vois des communes qui se sont équipées en campings ou en tennis (Saint-Aubin), d'autres qui souhaitent le faire (Sallenelles, Ranville...), et d'autres qui en gèrent plusieurs (Courseulles en possède trois sous sa responsabilité).

- Colonne 3 : les frais de fonctionnement : en quinze ans : 3.347.824 francs. Là encore, cela revient à la charge de la Commune. Il faut quand même payer l'eau et l'électricité.

- Colonne 4 : les travaux d'entretien : 1.660.000 francs : même commentaire que plus haut.

- Colonne 5 : la dépense totale : c'est l'addition des quatres premières colonnes : 16.984.161 francs.

- Colonne 6 : les recettes : nous prenons pour base de calcul les recettes de 1992. Nous reprenons cette base en 1993, et la réactualisons de 2% les autres années. Au bout de quinze ans, cela rapportera à la commune 24.210.750 francs.

	1	2	3	4	5	6	7
Année	Emprunt à rembourser	Frais de personnel	Frais de fonctionnement	Travaux d'entretien	Dépense totale	Recettes	Solde
1993	1.130.000	360.000	180.000	50.000	-1.720.000	1.400.000	-320.000
1994	1.130.000	370.800	185.400	50.000	-1.736.200	1.428.000	-308.200
1995	742.000	381.950	190.962	120.000	-1.434.912	1.456.560	21.648
1996	742.000	393.500	196.690	120.000	-1.452.190	1.485.691	33.501
1997	742.000	405.305	202.591	120.000	-1.469.896	1.515.404	45.508
1998	603.000	417.465	208.669	120.000	-1.349.134	1.545.712	196.578
1999	89.000	429.989	214.930	120.000	-853.919	1.576.626	722.707
2000	89.000	442.889	221.378	120.000	-873.267	1.608.158	734.891
2001	12.000	456.176	228.020	120.000	-816.196	1.640.321	824.125
2002	0	469.862	234.861	120.000	-824.723	1.673.127	848.404
2003	0	483.958	241.907	120.000	-845.865	1.706.589	860.724
2004	0	498.477	249.165	120.000	-867.642	1.740.720	873.078
2005	0	513.432	256.640	120.000	-890.072	1.775.534	885.462
2006	0	528.834	264.340	120.000	-913.174	1.811.044	897.870
2007	0	544.700	272.271	120.000	-936.971	1.847.264	910.293
Totaux	**5.279.000**	**6.697.337**	**3.347.824**	**1.660.000**	**-16.984.161**	**24.210.750**	**7.226.589**

☆

EN CONCLUSION

Une gestion communale aurait rapporté au bout de quinze ans :

24.210.750 (recettes) - 16.984.161 (dépenses) = 7.226.589 DE BENEFICE.

En contrepartie, la solution de mise en gérance va rapporter à la commune :
82.667 francs.

Les Bernièrais et leurs enfants constateront donc qu'il y aura, dans les quinze ans à venir :
7.226.589 - 82.667 =

7.143.922 DE FRANCS DE PERDU POUR LA COMMUNE

ET POURTANT LA SOLUTION DE MISE EN GERANCE A ETE PRISE.

Je n'ose imaginer, que ce n'est pas par autre chose que de la bêtise si nous en sommes arrivés là. Sinon cela est très grave.
Je retourne à mon étude sur la pollution, elle sentait moins mauvais.

Emmanuel OLIVIER-MARTIN

CAMPING... SUITE.

Ainsi donc, entre la rédaction de nos articles sur la camping et la parution de ce bulletin, les événements se sont précipités.

Tout d'abord le vote par le conseil municipal d'une enveloppe de environ 250.000 francs pour des travaux à effectuer au camping.

Voyons donc. Il ne faudrait pas brusquer les nouveaux gérants du camping.
On sait vivre à Bernières !

L'objectivité nous commande de souligner qu'il y eut quelques votes contre et quelques abstentions.
Il n'en reste pas moins vrai qu'une majorité s'est dégagée pour décider ces travaux.
Tout ceci sur la foi, c'est ce qui a été déclaré, d'un SEUL devis prévisionnel.
Certaines voix se sont élevées au sein du conseil pour demander, à juste titre, d'autres devis pour permettre une comparaison.

Depuis... silence total. On ne dit rien, mais on agit, jugez plutôt.

Sans que le conseil n'ait à nouveau délibéré, sans mise en concurrence, les travaux ont été entrepris.
Certains travaux ont été adjugés à des entreprises de la commune. Bien.
Par contre une partie de ces travaux sont exécutés par une entreprise où M. Olingue, serait partie prenante.

On croit rêver !

Mais, tout bien réfléchi, tout s'explique... La hâte de rétrocéder le camping au privé, le vote de travaux sur devis estimatifs présentés et commentés par M. Olingue en réunion de Conseil Municipal.

Grotesque et... inquiétant.

Les membres du conseil sont-ils à ce point ignorants des lois ou sont-ils complices en adoptant l'attitude de l'autruche par leur silence ?

Dans l'un ou l'autre cas, c'est grave et dommageable pour la commune.

Une "AFFAIRE" de plus, il y a "DELIT D'INGERENCE", et les autorités judiciaires compétentes auront à appliquer la loi.

Trop c'est trop ! Les Berniérais ne sont pas idiots et en ont assez d'être menés en bateau. Nous sommes, quant à nous, décidés à aller jusqu'au bout pour qu'enfin éclate la vérité et que ces combines de bas étage cessent pour le plus grand bien de notre village.

René TENET

BULLETIN D'ADHESION

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : .....

demande mon adhésion à l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE.

A : ..... LE : .....

SIGNATURE :

Ci-joint le règlement de ma cotisation de membre actif : 100 francs.

(conformément à l'article 5 des statuts votre demande sera soumise au bureau.)

Cette demande est à retourner :
soit au siège de l'association : 284 rue du Général Leclerc, 14.990 Bernières-sur-mer.
soit chez le président : René TENET : 58 rue de Verdun, 14.990 Bernières-sur-mer.

☆ ☆ ☆

Que vous apparteniez ou non à notre association, un sujet vous interesse, vous préoccupe, faites le nous savoir, nous l'étudierons et le traiterons dans la limite des buts fixés par les statuts de notre association.

Réalisation ARPHOT R.C.S. Caen B 324 947 993